

Quarante ans après sa création :

Quelle relance pour le Dialogue social européen ?

Il y a quarante ans, le 31 janvier 1985, Jacques Delors, un mois après son arrivée comme Président de la Commission européenne, réunissait les dirigeants syndicaux et patronaux européens dans un premier Sommet, dit de Val Duchesse, pour lancer le dialogue social européen. Après une première phase d'initiation durant laquelle les partenaires sociaux mettront en place un langage commun de négociation, la phase de construction d'un espace contractuel conduit à des accords importants de régulation de l'espace social européen (congé parental, temps partiel, contrat à durée déterminée...). Après une nouvelle phase d'autonomisation, décevante, du dialogue social avec des accords ne conduisant pas à une législation européenne mais à une mise en œuvre (faible) au niveau national par les partenaires sociaux eux-mêmes, le dialogue social ne produira plus rien de significatif. Alors quelle relance est-elle possible ? Les partenaires sociaux ont négocié, en décembre 2024, un Pacte pour le dialogue social européen qui devrait donner un nouvel élan à celui-ci, mais cela sera-t-il vraiment le cas ?

I • Un Dialogue Social en souffrance

Les deux dernières années ont été marquées par l'échec de la négociation sur le télétravail et la non-négociation de la révision de la Directive sur les Comités d'entreprises européens. Pourtant le programme de travail des partenaires sociaux 2022-2024 avait été marqué par une évolution qualitative en intégrant pour la première fois depuis 20 ans un thème négociable avec, en cas d'accord, une extension de l'accord par une législation européenne. Il s'agissait de la révision du premier accord autonome de 2002 sur le télétravail.

La crise de la Covid avait fait exploser cette forme de travail en modifiant considérablement les conditions d'emploi, il fallait donc actualiser cet accord en intégrant en particulier "un droit à la déconnexion". Il ne faut pourtant pas croire que le patronat avait accepté cette négociation de manière vertueuse. En fait, le Parlement européen avait demandé à la Commission de prendre une initiative législative en la matière, ce que la

EMPLOI, SOCIAL
& SANTÉ

DÉCRYPTAGE
JANVIER 2025

#DialogueSocial

Jean Lapeyre,
Ancien secrétaire
général adjoint de
la Confédération
européenne des
syndicats (CES)

Commission avait accepté, déclenchant le processus de consultation des partenaires sociaux et donc, l'opportunité de décider une négociation suspendant l'initiative législative.

Bien sûr, comme toujours, le patronat de BusinessEurope avait répondu non à la première phase de consultation sur l'opportunité d'une initiative législative au niveau européen sur ce sujet. La Commission ayant décidé de poursuivre son initiative, comme le demandait la Confédération européenne des syndicats (CES), BusinessEurope se replie donc sur la négociation. Il était clair, dès le départ, que le patronat ne voulait absolument pas du droit à la déconnexion. En faisant traîner la négociation pendant 18 mois et en se retirant brusquement de la table de négociation, BusinessEurope avait réussi à neutraliser l'initiative législative, juste avant les élections européennes et la mise en place de la nouvelle Commission que le patronat européen pensait lui être plus favorable, ce qui sera effectivement le cas...

Il n'est donc pas étonnant que la CES ait refusé de négocier la révision de la Directive sur les Comités d'entreprises européens sur un sujet encore plus conflictuel avec le patronat qui ne voulait absolument pas d'amélioration significative d'une Directive qu'il a toujours combattue.

Le futur Programme de travail des partenaires sociaux 2025-2027 aurait dû être négocié en 2024. L'état du dialogue social européen en panne et le retour d'un climat de confiance complètement détérioré entre les partenaires sociaux demandaient préalablement un acte politique fort permettant sa relance, 40 ans après sa création. C'est ce qui a été décidé durant l'année 2024 par plusieurs initiatives bilatérales et trilatérales.

II • Les éléments de relance

En janvier 2023, la Commission européenne avait lancé une Communication¹ pour *“Renforcer le rôle des partenaires sociaux à l'échelon national et au niveau de l'Union européenne”* jugeant que les partenaires sociaux *“jouent un rôle crucial en temps de crise ou de changements”* et que *“le dialogue social et la participation des travailleurs constituent un principe clé du socle européen des droits sociaux”*. Cette communication a été suivie par une proposition de Recommandation au Conseil européen pour renforcer le dialogue social au niveau national et promouvoir le rôle des partenaires sociaux au niveau européen².

Ces actions seront suivies d'un Sommet du dialogue social sous la Présidence belge de l'UE le 31 janvier 2024 à Val Duchesse. La Présidence belge avait choisi symboliquement la date et le lieu en référence à l'initiative initiale de Jacques Delors. Ce Sommet débouchera sur une *“Déclaration tripartite pour un dialogue social fructueux”*³ soulignant les pénuries de main d'œuvre et de compétence, le rôle central du dialogue social européen et le lancement d'un Pacte pour le dialogue social européen, devant être négocié au préalable par les partenaires sociaux, l'échéance étant de négocier ce Pacte avant fin janvier 2025.

Un nouveau Sommet social tripartite s'est déroulé le 20 mars 2024 à Bruxelles entre les Institutions européennes et les partenaires sociaux sur le thème *“Une Europe économiquement et socialement forte pour jouer son rôle dans le monde”*. Ce Sommet a essentiellement porté sur une stratégie industrielle complémentaire au Pacte vert avec en son cœur des emplois de qualité, un marché unique répondant aux attentes des entreprises et des travailleurs, et la lutte contre les pénuries de compétences et de main d'œuvre.

1 Commission européenne (2023), « Renforcer le dialogue social dans l'Union européenne: exploiter tout son potentiel au service de transitions justes », *Communication du 25 janvier 2023*, COM(2023) 40 final.

2 Recommandation du Conseil du 12 juin 2023 relative au renforcement du dialogue social dans l'Union européenne (C/2023/1389).

3 Déclaration tripartite pour un dialogue social fructueux, 31 janvier 2024.

Enfin une Conférence multipartite s'est tenue sous la Présidence belge de l'UE le 16 avril sur *"L'avenir du Socle social européen"* réunissant les partenaires sociaux, les représentants de la Société civile, la Commission, le Conseil, le Parlement européen, le Comité économique et social européen et la Présidence belge⁴. Une Déclaration importante en sortira sur l'avenir de la politique sociale européenne, signée par tous les participants sauf deux Etats membres, la Suède et l'Autriche, et sauf...BusinessEurope !

III • Le plus dur reste à venir...

La négociation du Pacte pour le dialogue social européen a été très courte, tenue sur un seul mois entre novembre et décembre 2024 pour obtenir un texte très court et très général finalisé par les partenaires sociaux le 5 décembre 2024. Le texte a été adopté par le Comité Exécutif de la CES des 10/11 décembre. La CES est consciente de la difficulté et de la situation très dégradée du dialogue social européen, dans sa résolution de décembre elle parle *"d'un premier pas vers la reconstruction du dialogue social européen"*⁵...

La Résolution sur ce Pacte aborde trois chapitres : renforcer le dialogue social pour contribuer au progrès économique et social ; développer les actions de la Commission européenne pour renforcer et soutenir le dialogue social et le rôle des partenaires sociaux ; définir les engagements conjoints des partenaires sociaux européens.

Les partenaires sociaux européens veulent établir des procédures conjointes afin d'améliorer leur travail bipartite autonome et en particulier sur les différents instruments du dialogue social européen, sur la coordination mutuelle concernant les consultations des partenaires sociaux et sur la manière de mieux soutenir et contrôler la mise en œuvre des accords autonomes de l'UE au niveau national. Pour rappel, cela fait plus de vingt ans que l'accord sur le télétravail a été

conclu et il n'est encore mis en œuvre que très faiblement. Seuls quatre pays ont transposé l'accord autonome en accord national, certains autres n'ont fait que du déclaratif et enfin six autres n'ont strictement rien mis en œuvre... Dans ce contexte, on peut se demander comment avoir confiance dans les résultats d'un accord autonome pour établir un nouveau droit pour tous les travailleurs dans tous les pays communautaires si l'accord européen n'est lui-même pas mis en œuvre au niveau national et ne garantit donc pas des droits pour tous les citoyens. Une solution pourrait être la mise en place d'un mécanisme d'extension automatique des accords européens après un certain nombre d'années.

Enfin, dans cette Résolution, les partenaires sociaux renouvellent également leur engagement à préparer des programmes de travail pluriannuels pour le dialogue social européen.

Cette contribution commune des partenaires sociaux au Pacte a été transmise à la Commission européenne comme base de discussion avec la Commission pour établir un Pacte tripartite final au début de l'année 2025, comme cela avait été décidé au Sommet de Val Duchesse de janvier 2024. Mais le texte apparaissant très faible, la Commission a du mal à s'en saisir...

Au-delà de la formalisation de ce Pacte en réunion tripartite, il serait maintenant nécessaire de le concrétiser par la négociation d'un Programme de travail 2025-2027. Cela ne va pas être facile de mettre dans ce programme une négociation créant des droits car le patronat européen a été clair dans son opposition à toute régulation sociale qu'elle soit législative ou contractuelle. La publication en octobre 2024 des *"Priorités de BusinessEurope pour la dimension sociale de l'UE 2024-2029"* démontre cet état d'esprit en déclarant *"Les décideurs politiques de l'UE doivent s'éloigner de leur approche essentiellement réglementaire de la politique sociale et éviter de proposer de nouvelles initiatives"*

4 Déclaration de La Hulpe sur l'avenir du Socle européen des Droits Sociaux, 16 avril 2024.

5 Confédération Européenne des Syndicats, Résolution CES sur le Pacte pour le dialogue social européen - Contribution des partenaires sociaux européens, adoptée à la réunion du Comité exécutif des 10-11 décembre 2024.

*législatives inutiles en matière de politique sociale*⁶. Bien sûr le patronat européen ne manque pas alors de plaider pour l'autonomie du dialogue social "pour qu'il puisse jouer son rôle dans la recherche de solutions aux défis du marché du travail européen" mais sachant qu'il n'accepte de négocier que pour éviter une proposition législative il ferme la porte à toute négociation impliquant une mise en œuvre contraignante assurant une acquisition de droit pour tous les travailleurs et travailleuses européens dans tous les pays de l'Union.

Ce programme de travail 2025-2027 risque donc fort d'être limité à des actions déclaratives, des codes de bonne conduite et des recommandations.

Par contre la Commission européenne et les autres Institutions devront avancer sur les sujets qui doivent être légiférés ou développés tels que le Droit à la déconnexion, l'amélioration de la Directive sur les Comités d'entreprises européens, la santé et la sécurité sur les lieux de travail, l'apprentissage tout au long de la vie et les compétences... Les rapports Letta et Draghi devraient inspirer les partenaires sociaux pour leurs actions communes mais on semble encore loin du côté du patronat à vouloir agir concrètement avec la CES au niveau européen.

La dynamique viendra-t-elle du dialogue social sectoriel ? Il faut l'espérer car il se développe de manière importante même si ses résultats restent encore limités. Il est de plus en plus urgent d'aborder concrètement les mutations industrielles et technologiques et leurs conséquences sur les restructurations, la localisation, la quantité et la qualité de l'emploi, l'évolution des compétences, en intégrant les transitions vers une économie respectueuse de l'environnement.

6 BusinessEurope, *Priorités de BusinessEurope pour la dimension sociale de l'UE 2024-2029*, octobre 2024.

Directeur de la publication: Sylvie Matelly • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • Mise en pages : Marjolaine Bergonnier • © Notre Europe - Institut Jacques Delors

Notre Europe - Institut Jacques Delors

Penser l'Europe • Thinking Europe • Europa Denken
18 rue de Londres 75009 Paris, France • www.delorsinstitute.eu
T +33 (0)1 44 58 97 97 • info@delorsinstitute.eu



Ce projet reçoit des financements du programme Citizens, Equality, Rights and Values Programme (CERV) de la Commission européenne sous le numéro Project 101104850 – IJD 2025.